Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212900344-20260322-D14_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGIST
DES DELIBERATIONS DU CONSE MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LE CLOITRE ST THEGONNEC

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	15	15

Délibération n°14

L'an deux mille vingt six

Date de la convocation
17 mars 2026

Le 22 Mars 2026,

À 10 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Antoine HENRY le plus âgés des membres du conseil.
Sur convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Présents : Madame Sandrine DELORY, Madame Yvanne HUREAU, Monsieur Olivier PROUFF, Madame Marie PELLERIN, Monsieur Rolland MERRER, Madame Sylvie PETITJEAN, Monsieur David TREVIEN, Monsieur Mohamed FAKIR, Madame Marion DEQUEN, Madame Anna DUBRULLE, Monsieur Antoine HENRY, Madame Brigitte MERRER, Madame Mélanie BRASSEUR.

Absents/excusés : Monsieur Ronan GUILLOU, Monsieur Yann RUELLAN.

Procuration(s) : Monsieur Ronan GUILLOU à Monsieur Olivier PROUFF
Monsieur Yann RUELLAN à Madame Yvanne HUREAU

Secrétaire de séance : Madame Marion DEQUEN

DÉSIGNATION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal 2026-13 du 22/03/2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Madame Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins de liste, à bulletin secret. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination sur leur liste. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election des adjoints au Maire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212900344-20260322-D14_2026-DE

Sont élus :

- 1er adjoint : Ronan GUILLOU
- 2ème adjoint : Yvanne HUREAU
- 3ème adjoint : Olivier PROUFF

La liste de Monsieur Ronan GUILLOU (Ivanne HUREAU et Olivier PROUFF) ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés adjoints au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait à Le Cloître Saint Thégonnec
Le 22 Mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Sandrine DELORY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr